

## Le statut de l'Algérie de 1947 et la réaction des Algériens

En août 1947, l'Assemblée nationale française ouvre le débat sur le futur statut de l'Algérie. Ce statut est présenté comme une réponse de la France aux sacrifices des Algériens durant la Deuxième guerre mondiale.

### 1 –La réaction des partis nationalistes et des colons

Le MTLD est représenté à l'Assemblée par ses cinq députés et qui avaient profité des débats pour faire le procès du colonialisme. Pour le MTLD, personne n'a le droit de déterminer le sort de l'Algérie si ce n'est une « Constituante algérienne souveraine » élue par un collège unique et au suffrage universel. Pour lui, tous les autres projets présentés sont anti-démocratique puisqu'ils s'accrochaient directement et indirectement à la souveraineté française et ne donnaient pas le libre choix au peuple algérien pour assurer son autorité. Mohamed Lamine Debaghine qui était parmi ceux qui avaient pris part à la discussion sur le statut de l'Algérie déclara à l'Assemblée. *« Quand bien même, dira t-il, la France aurait réalisé des merveilles dans ce qu'elle appelle sa colonie d'Algérie, quand bien même toutes les faussetés qu'on colporte à l'avantage de la colonisation seraient vraies, quand bien même le peuple algérien, de misérable qu'il était à ce qu'on nous assure sous sa propre loi, serait devenu par la vertu des baïonnettes françaises le peuple le plus sain, le plus cultivé et le plus prospère...De même l'Algérie malgré son héroïque lutte a perdu sa souveraineté, comme la Tchécoslovaquie ou la Pologne, dans une guerre qui fut pour elle malheureuse. Nous ne pouvons admettre que ce sera là le terme de sa souveraineté. Elle reconquerra sa liberté, elle redeviendra elle-même, nous en sommes persuadés, car il n'y a pas d'exemple au monde de Pologne qui ne finisse par ressusciter. »*

Ne disposant pas de députés à l'Assemblée nationale, l'UDMA afficha sa position publiquement et le fit savoir par la presse, au conseil de la République où elle est représentée par quatre élus et enfin aux délégations financières à Alger.

Le projet de l'UDMA prôna la thèse fédéraliste. L'Algérie serait une république autonome dans le cadre de l'Union française ; elle a son parlement et sa souveraineté sauf pour la défense et les Affaires étrangères qui seront sous domination française. *« Si la République algérienne, déclare Ferhat Abbas, abolit les privilèges de la grosse colonisation, elle ne porte nullement atteinte aux intérêts légitimes de la grande masse des Algériens d'origine européenne. Ceux-ci ont acquis le droit de cité dans le pays. Ils sont indiscutablement chez eux, en Algérie. Notre constitution les maintient en pleine sécurité et disposant des meilleurs moyens pour défendre leurs intérêts. »*

Par miracle, Ferhat Abbas réussit à faire voter par le conseil général de Constantine une motion de synthèse rejetant l'assimilation et revendiquant un projet progressiste. Cet évènement est largement suffisant pour faire réveiller les vieux démons de la colonisation qui multiplièrent les appels pour s'opposer, à force de menaces et de pressions aux projets nationalistes et même à celui du gouvernement. Les représentants des colons à l'exemple de Jacques Chevallier ou de Borgeaud insistèrent pour le respect du statu quo.

## 2 – Le contenu du statut

L'Assemblée nationale a finalement adopté le projet gouvernemental avec quelques petits amendements, le 20 septembre 1947 par 325 voix contre 86. Les douze députés musulmans y compris les cinq du MTLD s'abstiennent. Voici les principales dispositions :

Dans son article premier, il est dit que l'Algérie est « *un groupe de départements dotés de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière* ». Le statut affirme « *l'égalité effective entre les citoyens français* », mais maintient l'existence du deuxième collège puisque « *les citoyens qui ne renoncent pas à leur statut personnel continueront à être régis par leurs droits et leurs coutumes* ». Il est également question de la suppression du régime spécial des territoires du sud et de celui des communes mixtes, du droit octroyé à la femme musulmane pour voter, de la mise en place d'une assemblée algérienne composée de cent vingt membres élus (soixante pour les Européens et soixante pour les Musulmans) par deux collèges distincts, de l'organisation de l'enseignement de l'arabe, de la création d'un conseil du gouvernement de six membres dont quatre élue par l'assemblée et un par le gouverneur général.

Sur certaines dispositions (territoires du sud, communes mixtes, langue arabe...) l'Assemblée algérienne avait un droit de regard. Le statut est rejeté par les nationalistes algériens. Les quatre conseillers de l'UDMA du conseil de la république démissionnèrent de leur poste à quelques jours de l'adoption du statut contrairement aux députés du MTLD qui continuèrent leurs missions.

## 3- L'Assemblée algérienne et ses dérives

Désigné pour remplacer le gouverneur Yves Chataigneu, Naegellan déploya son énergie et sa force pour s'opposer aux nationalistes lors des premières élections de l'Assemblée algérienne en avril 1948. Son passage à la tête de l'Algérie est resté célèbre par le truquage électoral. Les mécanismes utilisés pour écarter les candidats du MTLD et de l'UDMA sont divers : encouragement des candidatures dites administratives, arrestation de 32 candidats MTLD sur 59, perquisitions et rafles, « *non distribution de la totalité des cartes électorales dans les centres où les cellules nationalistes étaient actives* ». Le jour de vote, les militants étaient sous le choc devant un certain nombre de dépassements : « *bureaux constitués de façon arbitraire, présidés souvent par des Européens qui désignaient d'office le secrétaire et les assesseurs. Les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux n'étaient pas respectées ; les bulletins des candidats nationalistes n'étaient pas mis à la disposition des électeurs.* » A la proclamation des résultats, ce fut, pour le deuxième collège, le triomphe des candidats indépendants (administratifs) avec 41 élus. Le MTLD a gagné neuf sièges, mais seulement cinq avaient pu rejoindre l'Assemblée tandis que les autres étaient arrêtés. L'UDMA gagna huit élus. Il y a enfin un indépendant fédéraliste et un social indépendant.

Depuis son installation, les incidents se suivent et se ressemblent. Dès le premier jour, les délégués nationalistes protestent en vain contre l'arrestation des élus et les dépassements du jour de vote. Au cours de l'installation du bureau de l'Assemblée, les représentants de l'UDMA se retirèrent pour ne pas écouter la marseillaise tandis que ceux du MTLD attendirent la fin du champ pour entonner celui de leur parti. Depuis tous les délégués nationalistes étaient écartés des différentes commissions de l'Assemblée. Les nationalistes réagirent violemment pas des discours enflammés. Abbas est expulsé une fois par la force après une prise parole. Même les propositions modérées étaient rejetées par la majorité de

l'Assemblée. Il ne restait aux nationalistes que d'utiliser cette tribune pour dénoncer les abus de la vie quotidienne et le colonialisme en général.

### **Bibliographie sélective**

1 - Ageron Charles Robert, Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), tome I, édition : P.U.F, Paris, 1968.

2 – Raymond Aron, Les origines de la guerre d'Algérie, Paris, Fayard, 1962.

3-Collot Claude, Les institutions de l'Algérie durant l'Algérie coloniale (1830-1962), Alger, OPU, 1987.